Publié le 15/07/2024



COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de fourniture d'électricité - Appro

ID: 045-214502692-20240708-CM_2024_065-DE

N° 2024-065

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de fourniture d'électricité - Approbation et autorisation à signer

N° 2024-065

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 28 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 juillet 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents:

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice: 21 Quorum: 11 Présents: 16 Votants: 20

Excusés:

Christine ADRIAN, Carl LEQUERTIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs:

Christine ADRIAN	Marie-Françoise QUERE
Carl LEQUERTIER	Bruno GUITTARD
Sébastien GALERON	Pascal FOULON
Joël GIRARD	Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L1414-2;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le code de l'Energie et notamment son article L.445-4;

Vu la loi portant la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) de 2010, pour application au 1er janvier 2016 ;

Considérant que la ville de Saint-Ay a attribué le 27 novembre 2023 le marché public de fourniture d'électricité à Total Energies pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024) pour un montant de 115 422.151 € HTT et que ce marché public arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la ville de Saint-Ay a signé le 29 juin 2023, la convention électricité, ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union de Groupement des Achats Publics (UGAP) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Publié le 15/07/2024



N° 2024-065

COMMANDE PUBLIQUE – Attribution du marché de fourniture d'électricité - Approd du 045-214502692-20240708-CM_2024_065-DE

Considérant que l'UGAP s'est chargée de la procédure, à savoir :

- Le recensement complet des besoins,
- La conception du DCE,
- La mise en concurrence,
- Les rejets des candidats évincés,
- L'attribution des candidats retenus,
- La mise à disposition des pièces de marché.

Considérant qu'à l'issue de la procédure de l'Appel d'Offres, l'UGAP propose d'attribuer le marché de fourniture d'électricité et services associés à l'entreprise retenue à savoir **ENGIE** pour un **montant estimatif annuel de 74 783 € HTT**;

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- DE CONFIRMER L'ATTRIBUTION du marché public de fourniture d'électricité et services associés à l'entreprise retenue ENGIE;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché public de fourniture d'électricité et services associés avec ENGIE via l'UGAP;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou les Adjoints compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 1 1 JUIL. 2024

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 15 JUIL. 2024
Et de l'affichage le 15 JUIL. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

